

Personnes de contact

Médecin _____

Infirmier/ère _____

Pharmacie _____

Urgences _____

Remarques

Cette fiche informative réalisée par des professionnels vise à faciliter l'utilisation du médicament aux personnes concernées et à leurs proches. Elle est un complément à la notice d'emballage et à l'information professionnelle.

Version : mars 2023
Référence : www.swissmedicinfo.ch (2023)

© L'association Anticancéreux par voie orale www.anticancereuxoraux.ch

Soutenu par

 Onkologiepflege Schweiz
Soins en Oncologie Suisse
Cure Oncologica Svizzera

 SSMO
SSOM
SGMO



Orale Tumor Therapie
Anti Cancereux Oraux
Therapie Orali in Oncologia
.ch

Information pour les patients

Alkeran® (Melphalan)

Alkeran® a été choisi pour vous par votre médecin. Vous pouvez influencer positivement le traitement en suivant les informations suivantes.

Comment se présente Alkeran® ?



Alkeran® :

Comprimés pelliculés à 2mg : blancs ou blanc cassé, ronds, biconvexes, marqués d'un côté « A » et de l'autre « GX EH3 ».

Comment conserver Alkeran® ?

Conserver le médicament au réfrigérateur.

À quelle dose Alkeran® doit-il être utilisé ?

Selon la prescription de votre médecin.

Comment dois-je prendre Alkeran® ?

- Prenez les comprimés en une seule prise par jour, à jeun, 1 heure avant ou 2 heures après un repas.
- Avalez les comprimés entiers. Ne pas les mâcher, ni les casser ou les écraser.

Qu'est-ce que je fais si...

...j'ai oublié le médicament ?

- Ne prenez jamais deux doses quotidiennes le même jour.
- La dose suivante doit être prise à l'heure habituelle du jour suivant.
- Prenez note de la date de l'oubli.

...j'ai vomi le médicament ?

- Ne prenez pas de nouveaux comprimés.
- Poursuivez le traitement sans changement le jour suivant.

...j'ai pris trop de comprimés /capsules ?

- Contactez votre équipe soignante pour fixer la prochaine prise.

Quels sont les effets indésirables fréquents ?

Que puis-je faire ?

Nausées/vomissements

- Prenez les médicaments prescrits contre les nausées et vomissements sans attendre.
- S'il n'y a pas d'amélioration dans les 24 heures, contactez votre médecin.

Perte des cheveux

- Faites-vous conseiller par votre équipe de traitement pour une perruque ou d'autres moyens adaptés.

Douleurs musculaires

- Les antidouleurs habituels en vente libre (par exemple, le paracétamol) sont autorisés.

En combinaison avec d'autres médicaments, d'autres effets secondaires peuvent apparaître.

Quand dois-je informer mon équipe soignante ?

- En cas de fièvre supérieure à 38°C.
- Si vous souffrez de symptômes persistants ou d'autres troubles inexplicables.

Votre médecin a besoin de connaître quels médicaments ou préparations (y compris à base de plantes) vous prenez. Apportez-en la liste lors de votre prochaine visite.

Que dois-je encore savoir ?

- N'interrompez pas le traitement sans consulter votre médecin.